

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du tel que
modifié par l'arrêté en date.....
(JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Domaine de la prestation : Les services vétérinaires

Objet de la prestation : Certificat de contrôle sanitaire vétérinaire à l'exportation

CONDITIONS D'OBTENTION

- Prendre connaissance des conditions zoo-sanitaires et des pièces à fournir avant l'opération d'exportation
- Les animaux, les produits animaux ou d'origine animale doivent être soumis à un contrôle sanitaire vétérinaire à l'exportation aux postes frontaliers

PIECES A FOURNIR

La liste des pièces à fournir est fixée par la direction générale des services vétérinaires selon les conditions exigées par le pays importateur

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
Avant l'opération d'exportation : - Dépôt d'une demande pour prendre connaissance des conditions zoo-sanitaires et des pièces à fournir	L'exportateur	
A l'arrivée de la marchandise au poste frontalier : - Contrôle sanitaire vétérinaire	Les agents chargés du contrôle sanitaire vétérinaire aux postes frontaliers	
- Elaboration et délivrance de l'attestation	Les agents chargés du contrôle sanitaire vétérinaire aux postes frontaliers	A la fin du contrôle sanitaire vétérinaire

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : Le poste frontalier de contrôle sanitaire vétérinaire concerné

ADRESSE : Le point de sortie de la marchandise

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : Le poste frontalier de contrôle sanitaire vétérinaire concerné

ADRESSE : Le point de sortie de la marchandise

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

A la fin du contrôle sanitaire vétérinaire

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Loi n° 99-24 du 9 Mars 1999 relative au contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation
- Décret n°2002-668 du 26 Mars 2002 organisant l'intervention des médecins vétérinaires et des agents chargés du contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation